



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

**Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes
Florac Trois Rivières**



Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes.

Mise à jour : juin 2026

SOMMAIRE

1. Bienvenue
2. Préparer votre visite
3. Prestations fournies
4. Arriver et entrer
5. Circuler dans le bâtiment
6. Outils d'aide à la visite
7. Confort de visite
8. Sanitaires accessibles
9. Maintenance et suivi
10. Formation du personnel
11. Document d'aide à l'accueil
12. Situation administrative
13. Annexes consultables

Mode de consultation

Ce registre est disponible pour le public. Il peut être consulté sur place et en ligne et accompagne les informations données par l'équipe d'accueil.

BIENVENUE

Ce registre public d'accessibilité informe les visiteurs sur les conditions d'accès à la Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes, les services proposés et les dispositifs disponibles pour faciliter l'accueil de tous.

L'essentiel en un coup d'oeil

Stationnement adapté proche de l'entrée - Cheminement accessible - Entrée de plain-pied - Circulations larges - Espaces d'assise - Sanitaires accessibles - Boucle magnétique - Documents braille - Documents FALC - Carte en relief - Dispositifs tactiles - Audiodescription - Chiens guides et chiens d'assistance acceptés.

Synthèse par besoins d'accueil

Besoin principal	Réponses apportées
Mobilité	Stationnement adapté, entrée de plain-pied, cheminements larges, espaces d'assise, sanitaires accessibles.
Audition	Boucle magnétique à l'accueil, information écrite ou reformulée, un membre du personnel a des connaissances en langue des signes française (anticiper la visite)
Vision	Carte en relief, éléments tactiles, audiodescription, aide humaine possible.
Compréhension	Documents FALC, supports visuels, accueil adapté et explications simplifiées.

PRÉPARER VOTRE VISITE

La Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes est située Place de l'Ancienne Gare, à Florac Trois Rivières. Les horaires peuvent varier selon les saisons. Avant votre venue, l'équipe peut être contactée pour toute question particulière liée à l'accessibilité.

Adresse

Place de l'Ancienne Gare
48400 Florac Trois Rivières

Téléphone

04 66 45 01 14

Courriel

info@attractivite-tourisme-gcc.com

Site internet

<https://www.cevennes-gorges-du-tarn.com/>

Chiens guides et chiens d'assistance

Les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance sont admis dans l'établissement.

Fiche acceslibre

<https://acceslibre.beta.gouv.fr/app/48-florac-trois-rivieres/a/office-du-tourisme/erp/maison-du-tourisme-et-du-parc-national-des-cevennes/>

PRESTATIONS FOURNIES

La maison du tourisme et du Parc réunit au même endroit l'accueil du Parc national des Cévennes et le bureau d'information touristique. Ce bureau d'information touristique est l'un des 5 points d'information touristique de l'agence d'attractivité Gorges Causses Cévennes. Les visiteurs trouvent sur place :

- accueil et conseil en séjour;
- information sur les activités, les sites à visiter, les patrimoines naturels et culturels, les missions et actions du Parc national des Cévennes;
- documentation touristique;
- espace d'exposition en accès libre sur les richesses du Parc national des Cévennes;
- salle avec projections de vidéos sur le Parc national des Cévennes;
- outils de médiation pour découvrir le territoire;
- boutique et librairie.



Espace d'accueil, boutique, exposition et circulation intérieure.

ARRIVER ET ENTRER



Stationnement adapté

Des places réservées sont situées à proximité immédiate de l'entrée. Elles permettent de rejoindre rapidement l'établissement.



Passage vers le cheminement

Le passage entre le stationnement et le cheminement piéton présente un ressaut inférieur à 2 cm.



Cheminement extérieur

Le cheminement depuis le stationnement vers l'entrée est continu, stable et sans obstacle majeur. Des bancs sont disponibles sur le parcours extérieur pour vous reposer.



Entrée de plain-pied

L'entrée est accessible de plain-pied et permet le passage des personnes en fauteuil roulant, avec poussette ou avec aide à la mobilité.



Porte vitrée repérable

La porte vitrée comporte des éléments contrastés permettant son repérage. Elle ouvre sur un espace intérieur large et dégagé.

Une aide humaine est disponible à l'accueil pour ouvrir la porte sur demande.

CIRCULER DANS LE BATÎMENT

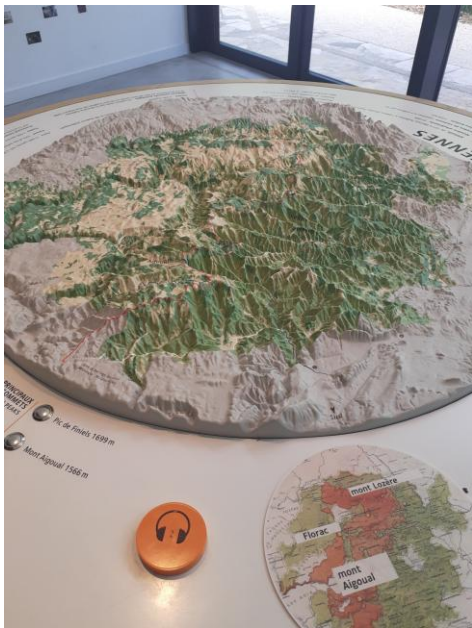


Circuler entre les espaces

Les cheminements intérieurs ouverts au public sont larges et dégagés. Ils facilitent les déplacements et le repérage.

OUTILS D'AIDE À LA VISITE

L'établissement dispose de supports de médiation qui facilitent la compréhension du territoire et rendent la visite plus accessible à différents publics.



Carte en relief

La carte en relief permet une lecture tactile et visuelle du territoire. Elle aide à comprendre les paysages, les reliefs et les grands ensembles géographiques.



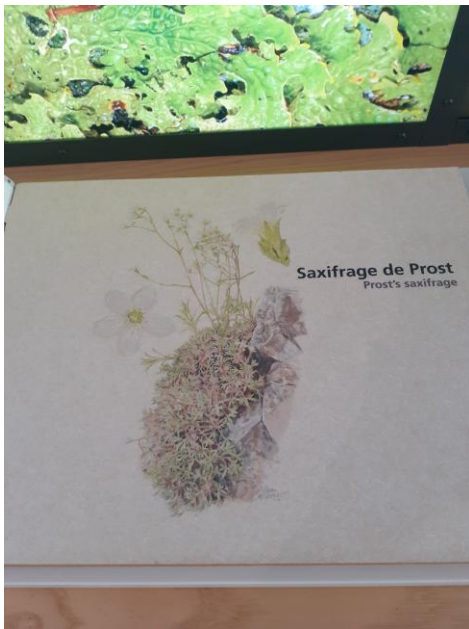
Audiodescription

Des dispositifs audio permettent d'accéder à certaines informations sur le territoire par l'écoute.



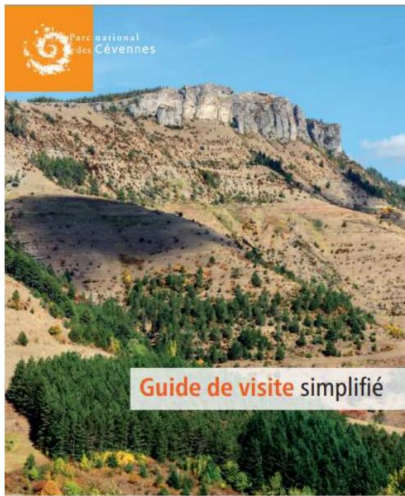
Éléments à toucher

Les supports tactiles permettent une découverte concrète de certains éléments naturels.



Supports illustrés

Les supports visuels et les illustrations facilitent la compréhension des informations sur le patrimoine naturel.



Information accessible

Un document en FALC - Facile à Lire et à Comprendre _ est disponible pour faciliter la visite.



Boucle magnétique

Une boucle magnétique est disponible à l'accueil pour améliorer la qualité des échanges avec les personnes malentendantes.

Un membre de notre équipe est formé à la Langue des Signes Française (niveau A2). N'hésitez pas à nous informer de votre venue en amont afin que nous puissions vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.



CONFORT DE VISITE



Assises et zone de repos

Des fauteuils permettent aux visiteurs de se reposer, d'attendre ou de consulter la documentation dans de bonnes conditions.



Circulations intérieures

Les espaces ouverts au public permettent une circulation aisée. Les largeurs de passage et les espaces dégagés facilitent les déplacements.

SANITAIRES ACCESSIBLES

Des sanitaires accessibles sont mis à disposition du public. Ils comprennent un espace de manoeuvre, une cuvette adaptée, un lavabo accessible et les équipements nécessaires à l'usage par les personnes a mobilité réduite.



MAINTENANCE ET SUIVI DES ÉQUIPEMENTS

Les équipements et aménagements participant à l'accessibilité font l'objet d'une surveillance régulière par les équipes. Toute anomalie signalée par un usager ou constatée par le personnel est prise en compte dans les meilleurs délais.

- surveillance visuelle régulière des espaces ouverts au public;
- signalement des dysfonctionnements;
- prise en compte des interventions nécessaires;
- maintien de la continuité d'accueil des personnes en situation de handicap.

Objectif

Garantir un accueil continu, fiable et confortable pour tous les visiteurs.

FORMATION ET SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Le personnel d'accueil est formé ou sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap. Des actions de formation ont été suivies afin de renforcer les compétences relatives à l'accueil, à l'adaptation de la communication et à l'accompagnement des visiteurs.

- adaptation du renseignement écrit et oral;
- posture d'accueil adaptée;
- connaissance des outils d'accessibilité disponibles dans l'établissement.
- connaissance de l'offre accessible sur le territoire.

Le personnel peut adapter son accompagnement selon les besoins des visiteurs : reformulation, information écrite, aide à la lecture d'un document, orientation dans les espaces, accompagnement vers les outils de médiation.

DOCUMENT D'AIDE À L'ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPÉES À DESTINATION DU PERSONNEL EN CONTACT AVEC LE PUBLIC

BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES HANDICAPÉES

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A. Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication orale ;
- L'accès aux informations sonores ;
- Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B. Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Le repérage des lieux et des entrées ;
- Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir.
- Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

A. Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- Le repérage dans le temps et l'espace ;
- L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.

- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B. Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Un stress important ;
- Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

SITUATION ADMINISTRATIVE

Conformément aux dispositions relatives aux établissements recevant du public, la Maison du Tourisme et du Parc national des Cévennes tient à disposition les pièces permettant d'attester la prise en compte de l'accessibilité.

- déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux;
- attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées établie par SOCOTEC;
- attestations et certificats de formation du personnel;
- programme de formation suivi.

ANNEXES CONSULTABLES

- Annexe 1 - Attestation d'achèvement et de conformité des travaux
- Annexe 2 - Attestation de vérification de l'accessibilité SOCOTEC
- Annexe 3 - Attestation de formation - Critère Atout France 210
- Annexe 4 - Attestation individuelle de fin de formation
- Annexe 5 - Certificat de réalisation de formation
- Annexe 6 - Programme de formation accueil handicap

ANNEXE 1 - ATTESTATION D'ACHÈVEMENT ET DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX

exemplaire à conserver



Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux



<p>Vous devez utiliser ce formulaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclarer l'achèvement des travaux de construction ou d'aménagement • Déclarer que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction • Déclarer que le changement de destination ou la division de terrain a été effectué et est conforme au permis ou à la déclaration préalable 	<p>Cadre réservé à la mairie du lieu du projet</p> <p>La présente déclaration a été reçue à la mairie</p> <div style="text-align: center;"> </div> <p>le : 28.07.2021 (cachet de la mairie et signature du receveur)</p>
---	--

1. Désignation de l'autorisation

Permis de construire ⇒ N° PC 048 061 17 B0008

2. Identité du déclarant (à compléter en cas de titulaire de l'autorisation)

Vous êtes une personne morale

Dénomination : Raison sociale : COM COM GORGES CAUSSES CEVENNES
 N° SIRET : 20006915100013 Catégorie juridique :
 Représentant de la personne morale : Monsieur
 NOM et prénom : Couderc Henri

3. Coordonnées du déclarant (Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.)

Adresse : Numéro : Voie :
 Lieu-dit : Localité :
 Code postal : BP : CEDEX :
 Si le demandeur habite à l'étranger/ Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :@.....

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique, ou, à défaut, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4. Achèvement des travaux	
Chantier achevé depuis le <u>26.09.2019</u>	
Ensemble des divisions effectué le :	
Changement de destination effectué le :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour la totalité des travaux	<input type="checkbox"/> Pour une tranche des travaux Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :
L'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? Oui Non	
Surface hors œuvre nette créée (en m ²) :	
Nombre de logements terminés : dont individuels : dont collectifs :	
Répartition du nombre total de logements terminés par type de financement	
<input type="checkbox"/> Logement Locatif Social :	
<input type="checkbox"/> Accession Aidede (hors prêt à taux zéro) :	
<input type="checkbox"/> Prêt à taux zéro :	
<input type="checkbox"/> Autres financements :	
J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation (permis ou non opposition à la déclaration préalable) ¹	
A. <u>Flora</u> Le : <u>26/09/2019</u> Signature du (ou des) déclarant(s)	A. <u>Beade</u> Le : <u>26/09/2019</u> Signature de l'architecte (ou de l'agréé en architecture) s'il a dirigé les travaux NAVETH Architectes 13, Rue du Soubeyran 48000 MENNE Tél. 04 66 49 24 83 Mail : navectharchitecte@orange.fr
Pièces à joindre : <input type="checkbox"/> AT1 : l'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R.111-19-15 du code de la construction et de l'habitation ; <input type="checkbox"/> AT2 : dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R.111-38 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée du document prévu à l'article L. 112-19 de ce code, établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 111-23 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para-cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement <input type="checkbox"/> AT3 : L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R.111-20-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme]. <input type="checkbox"/> AT4 : L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R.111-4-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].	
La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée : - soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune - soit déposée contre décharge à la mairie	
A compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme ² .	
Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts foncier (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination et le cas échéant de sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du Code général des impôts).	
Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre <input type="checkbox"/>	

¹ La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte ou l'agréé en architecture, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

² Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans un secteur sauvegardé, dans un site inscrit ou classé au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

ANNEXE 2 - ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ SOCOTEC



**COMMUNAUTE DE COMMUNES GORGES
CAUSSES CEVENNES**

22 RUE JUSTIN GRUAT
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

48-FLORAC TROIS RIVIERES- COMMUNAUTE DE COMMUNES- rehabilitation ancien HOTEL ROCHEFORT- aménagement des locaux du SIEGE de la ComCom

Date d'émission 07/11/2024
N° d'affaire : 211212330000006
Référence chrono : CT/12330/1124/0022
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Etienne MIGNARD
Tél. +33 6 82 99 83 32
Email : etienne.mignard@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION NIMES
Pôle Construction&Immobilier Languedoc
184 Rue Philippe Maupas
30000 NIMES
+33 4 66 28 83 61

SIEGE de

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° Iva Intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE



VERIFICATION TECHNIQUE

**ATTESTATION DE VERIFICATION DE
L'ACCESSIBILITE
AUX PERSONNES HANDICAPEES**

**Etablissements Recevant du Public (ERP) situés
dans un cadre bâti et soumis à Permis de Construire**

- L'article L 111-7-4 du CCH impose à l'issue de l'achèvement des travaux soumis à permis de construire « un document attestant de la prise en compte des règles concernant l'accessibilité ».
- L'article R 111-19-27 indique que cette attestation est jointe à la déclaration d'achèvement prévue à l'article R 462-1 du code de l'urbanisme. L'arrêté du 22 mars 2007 définissant les modalités pratiques de réalisation des différentes attestations ne comporte pas de modèle d'annexe « ERP existant » ou « ERP situé dans un cadre bâti existant ».
- En conséquence, en l'absence de texte réglementaire, cette attestation a été rédigée en reprenant le modèle des attestations effectivement publiées en annexe de l'arrêté du 22 mars 2007.
- Conformément aux exigences de l'article R 111-19-46 du CCH, ce document constitue aussi l'attestation d'achèvement à produire dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée concernant un ERP ayant fait l'objet de travaux avec dépôt de permis de construire.

Je soussigné(e) MIGNARD Etienne de la société SOCOTEC Construction, en qualité de :

Organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L. 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.

Architecte soumis à l'article 2 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et n'ayant pas signé la demande de permis de construire relative à la présente opération.

Atteste que par contrat de vérification technique n°21121233000006 en date du , que le maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante:

OPERATION DE CONSTRUCTION
48-FLORAC TROIS RIVIERES-COMMUNAUTE DE COMMUNES- rehabilitation ancien HOTEL ROCHEFORT- aménagement des locaux du SIEGE de la ComCom 4 ROUTE DE MENDE 48400 FLORAC TROIS RIVIERES
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Aménagement des locaux (bureaux) du SIEGE de la Communauté de Communes, dans l'ancien Hotel Rochefort à FLORAC. précisions sur l'Exploitation: - niveau sous-sol semi-enterré : salles d'activité, archives, chaufferie, silo, - niveau rdc: accueil, bureaux (environ 19 postes de travail), - 1er étage: bureaux (environ 15 postes de travail), salle du Conseil, - 2ième étage : bureaux (environ 20 postes de travail). précisions sur les travaux:

RAPPORT de VERIFICATION / ATT/HAND / ERP EXISTANT V1 / N° : CT/12330/1124/0022
21121233000006 48-FLORAC TROIS RIVIERES-COMMUNAUTE DE COMMUNES- rehabilitation ancien HOTEL ROCHEFORT- aménagement des locaux du SIEGE de la ComCom

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° Eva Intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

07/11/2024

- bâti existant de 4 niveaux, avec travaux d'extension (salle du conseil) côté amont,
- au sens sécurité incendie: classement ERP 5W.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Date du dépôt de la demande : 04/08/2022
- N° du Permis de Construire : PC 048 061 22B0010
- Date d'obtention : 03/01/2023
- Modificatifs éventuels : non renseigné

a confié, à SOCOTEC, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

RAPPORT de VERIFICATION / ATTHAND / ERP EXISTANT V1 / N° : CI/22330/1124/0022
211212330000006 48-FLORAC TROIS RIVIERES-COMMUNAUTE DE COMMUNES- rehabilitation ancien HOTEL ROCHEFORT- aménagement des locaux du SIEGE de la ComCom

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA Intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

07/11/2024

EG

• **Règles en vigueur considérées :**

Articles R 111-19-7 à R 111-19-11 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public existantes

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19-7 à R 111-19-11 du CCH relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations ouvertes au public existantes

• **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

néant

• **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 06/11/2024, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- > **R** : Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)
- > **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions contraires au respect des règles d'accessibilité applicables (*)
- > **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération

(*) Voir commentaire général CG01 page 3

Date d'émission : 07/11/2024
N° de l'affaire : 211212330000006
Référence chrono : CT/12330/1124/0022

Etienne MIGNARD



RAPPORT de VERIFICATION / ATT:HAND / ERP EXISTANT V1 / N° : CT/12330/1124/0022
211212330000006 48-FLORAC TROIS RIVIERES-COMMUNAUTE DE COMMUNES- rehabilitation ancien HOTEL ROCHEFORT- aménagement des locaux du SIEGE de la ComCom

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva Intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

4 / 31

ANNEXE 3 - ATTESTATION DE FORMATION - CRITÈRE ATOUT FRANCE 210



Attestation de formation

Critère Atout France N°210 - Accueil handicap

Je soussigné **Hubert VENDEVILLE** représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences **BETTERFLY TOURISM** atteste que le salarié suivant a suivi la formation :

Marie Rouquette

Date : 7 mai 2026

Pour une durée de 3 heures et 30 minutes

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- action de formation
- bilan de compétences
- action de VAE
- action de formation par apprentissage

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement.
En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Betterfly Tourism
28 rue de Strasbourg
44000 Nantes
+33 (0)2 40 74 69 24
www.betterfly-tourism.com
Siren 533 563 789 - RCS Nantes

Numéro d'identification
69FC57A9F01727BD7C1799D0

ANNEXE 4 - ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FIN DE FORMATION



Attestation Individuelle de fin de formation

Je Soussigné **monsieur Philippe Berto** Représentant(e) Légal De L'organisme De Formation **Comité Régional Du Tourisme Et Des Loisirs**, Enregistré Sous Le Numéro De Déclaration D'activité 76 34 09538 34 Auprès De La Direccte (direction Régionale Des Entreprises, De La Concurrence, De La Consommation, Du Travail Et De L'emploi) de La Région Occitanie Atteste Que **Mme Marie Rouquette, Agence D'attractivité Touristique Gorges Causses Cevennes 48400 Florac-trois-rivieres, A Suivi La Formation Intitulée Accueil Des Personnes En Situation De Handicap - Module 1** Au Sein De Notre Structure, Sur La Période Du **13/04/2026** Au **14/04/2026**

Durée De La Formation : **14** Heures
Présentiel (montpellier)

Intervenant(s) : **Comité De Liaison Et De Coordination Des Personnes Handicapées - M Daniel Briand
Jacky Lapalud
Philippe Natariani**

Objectifs pédagogiques mentionnés dans le programme de formation :

	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	Non évalué
1 Reconnaître les grandes familles de handicap et leurs problématiques sur l'accessibilité pour les guider.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Adapter son acte de renseignement écrit et oral en fonction des personnes et leur situation de handicap et de leurs besoins	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Appréhender l'esprit de la loi de 2005	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Réaliser un diagnostic sur son office de tourisme pour accéder à la «marque tourisme handicap »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Modalités d'évaluation (examen, test, contrôle continu,...) :

9/10 sur QCM fin de stage
Très bonne participation

Signature, cachet de l'organisme

**COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME
ET DES LOISIRS OCCITANIE**
Site de Montpellier (siège social)
64, rue Alcyone
CS 79507 - 34960 Montpellier cedex 2
SIRET : 832 039 630 00039

L'organisme de formation

Montpellier, le 28 avril 2026

Monsieur Philippe BERTO
Directeur général adjoint

Comité Régional du Tourisme et des Loisirs
Site de Montpellier 64 rue ALCYONE CS 79507 34960 MONTPELIER cedex 2
Siret : 832 039 630 00039 - n° de déclaration O.F. : 76 34 09538 34

ANNEXE 5 - CERTIFICAT DE REALISATION DE FORMATION



CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) Monsieur Philippe BERTO Directeur général adjoint,
représentant légal du dispensateur de formation
Comité Régional du Tourisme et des Loisirs

atteste que

Madame Marie ROUQUETTE
salarié(e) de "AGENCE D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE GORGES CAUSSES CEVENNES 48400
FLORAC-TROIS-RIVIERES",
a suivi l'action de formation "Accueil des personnes en situation de handicap - Module 1"

Nature de l'action

- Action de formation
- Bilan de compétences
- Action de VAE
- Action de formation par apprentissage

qui s'est déroulé sur la période du 13/04/2026 au 14/04/2026
pour une durée totale de 14 d'heures réalisées (1) présentiel (Montpellier)

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Montpellier,
le 28 avril 2026

Monsieur Philippe BERTO
Directeur général adjoint

**COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME
ET DES LOISIRS OCCITANIE**
Site de Montpellier (siège social)
64, rue Alcyone
CS 79607 - 34960 Montpellier cedex 2
SIRET : 832 039 630 00039

(1) Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.

Comité Régional du Tourisme et des Loisirs
Site de Montpellier 64 rue ALCYONE CS 79507 34960 MONTPELIER cedex 2
Siret : 832 039 630 00039 - n° de déclaration O.F. : 76 34 09538 34

ANNEXE 6 - PROGRAMME DE FORMATION ACCUEIL HANDICAP



Accueil des personnes en situation de handicap : module 1

Lieu de la formation : Montpellier
Durée : 2 jours
Nombre total d'heures de formation : 14
Date(s) : 13 et 14 avril 2026

Tarif, cible et objectifs

Tarif de la formation

Salariés de droit privé : 475 € net de taxes.

À noter que pour les structures non adhérentes au CRTL ou n'étant pas à jour de leur cotisation au moment de l'inscription, des frais de gestion de 300 € viendront s'ajouter au coût pédagogique de la formation.

Pour demande de prise en charge de la formation auprès de l'OPCO :

N° de Déclaration d'Activité : 76340953834

N° SIRET : 83203963000039

Salariés de droit privé des organismes institutionnels du tourisme, n'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge auprès de NAFDAS ! Sans convention de formation à jour dans l'espace Afdas, le CRTL au moment de la facturation, se verra dans l'obligation de facturer directement la structure.

Salariés de droit public : 390 € net de taxes

À noter que pour les structures non adhérentes au CRTL ou n'étant pas à jour de leur cotisation au moment de l'inscription, des frais de gestion de 300 € viendront s'ajouter au coût pédagogique de la formation.

Finalité

Mieux comprendre et accueillir les visiteurs, personne en situation de handicap, obtenir le label TH pour l'OT

Objectifs opérationnels

1. Reconnaître les grandes familles de handicap et leurs problématiques sur l'accessibilité pour les guider.
2. Adapter son acte de renseignement écrit et oral en fonction des personnes et leur situation de handicap et leurs besoins.
3. Appréhender l'esprit de la loi de 2005
4. Réaliser un diagnostic sur son office de tourisme pour accéder à la «marque tourisme handicap »

Public cible

Conseillers en séjour, Responsables Qualité, Directeurs

Matériel stagiaire requis

Gants pour manipulation fauteuil si besoin

Mis à jour le 02/03/2026

CRTL Occitanie

1/4

Pré-requis

Aucun.

Caractéristiques et modalités

- **Durée** : 2 journées
- **Nombre d'heures** : 14 heures
- **Dates** : 13 et 14 avril 2026
- **Nombre de personnes** (minimum - maximum) : 6 - 16
- **Horaires** : 9h00-12h30 et 14h00-17h30
- **Lieu** : Montpellier
- **Code action** : 30005

Accessibilité?

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous de?finissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté?.

Modalités d'accès

Inscription en ligne via le formulaire ci-dessous.

Délai d'accès

Les formations du CRTL Occitanie sont accessibles de leur mise en ligne jusqu'à 15 jours avant la 1ère journée de formation (temps requis pour confirmation de la session et envoi des convocations). Passé ce délai, il est préférable de prendre contact avec le service formation pour s'enquérir des éventuelles places disponibles et des possibilités d'inscriptions en ligne.

Contacts

Sylvie Bonnefoy au **04 30 63 84 25** ou formation@crtoccitanie.fr

Intervenants

Comité de Liaison et de Coordination des Personnes en situation de Handicap (CLCPH)

Le CLCPH a depuis 2016 une expertise dans le domaine du respect des normes d'accessibilité et des règles sociales. Ce collectif forme des agents territoriaux dans l'objectif d'accueillir le public en situation de handicap sur les offices de tourisme. Ils favorisent ainsi l'accessibilité et le vivre ensemble en société.

Responsable des formations CLCPH/A2H , IRTS , centre de formation INITIATIVES.

Geneviève Lemonnier : 20 ans de formation au sein des rectorats comme conseillère technique du recteur. Etudes de poste et adaptation pour personnel en situation de handicap. Instructeur SST .

Philippe Natarianni, formateur BNMPs, ECOS (Examen Clinique à Objectifs Structurés), faculté de médecine de Montpellier . Formateur SST .

Mis à jour le 02/03/2026

CRTL Occitanie

2/4

Jacky Lapalud et Gilles Grange formateur accessibilité du CLCPH et commission accessibilité Montpellier.

Moyens mis à disposition et méthodes pédagogiques

Moyens mis à disposition

Apports de connaissance , travail de groupe , études de cas , mises en situation.

Méthodes pédagogiques :

Méthode participative ,Brainstorming interactif sur l'accueil , jeu de rôle des agents et des formateurs sur l'accueil des personnes en situation de handicap , groupe d'échange de pratiques sur les différents accueils.

Suivi

Feuille d'émargement, certificat de réalisation, Attestation individuelle de fin de formation.

Suivi post formation : visio-conférence 2 mois après la formation possible et contact téléphonique formateurs par les stagiaires

Evaluation

1. **Evaluation amont** :
Fiche d'évaluation des connaissances liées aux types d'handicap
2. **Evaluation des acquis des stagiaires** : QCM sur le module 1. Evaluation formative durant la formation par leur participation aux ateliers pratiques
3. **A l'issue de la formation** :
Evaluation à chaud individuelle (écrite). Elle permet de mesurer le taux de satisfaction.
4. **Evaluation à froid** :
Questionnaire écrit entre 3 et 6 mois pour mesurer la mise en pratique des acquis en situation professionnelle par le CRTL.

Programme

Jour 1 : 9h00-12h30

- Présentation de l'Association ATH
- Objectifs
- Contraintes et avantages
- Aspect économique du label
- Film « Tourisme & Handicaps »
- Rôle des OT
- Labellisation des Offices de Tourisme
- Pré requis / Objectifs
- Savoir identifier (recensement) l'offre adaptée en fonction de la déficience et savoir la présenter
- Conception de documents et informations adaptées.

Jour 1 : 14h00-17h30

- Présentation de la déficience visuelle
- Attitude à développer pour l'accueil de cette clientèle.
- Documentaire sur l'accessibilité des ERP
- Mise en situation pratique, déficience motrice et visuelle.

Questions/Réponses

- Feuille d'évaluation de la formation
- Film « Sensibilisation à l'aménagement extérieur »
- Présentation de la déficience mentale
- Attitude à développer pour l'accueil de cette clientèle

Questions diverses.

Jour 2 : 09h00-12h30

- Présentation de la déficience auditive
- Attitude à développer pour l'accueil de cette clientèle
- Présentation et étude d'un document en langage des signes
- Présentation de la déficience motrice
- Attitude à développer pour l'accueil de cette clientèle.

Jour 2 : 14h00-17h30

- Attitude à développer pour l'accueil de cette clientèle, mise en situation.

Remise du QCM à choix multiple, module 1

Questions diverses.

Incontournable : moyenne de 9,68/10 sur les 2 dernières sessions

"Je suis très satisfaite de la formation que vous avez proposée et je tiens à remercier infiniment Philippe et Jacky pour leur professionnalisme exemplaire et leur grande gentillesse." **SM, Cap Sud**

"Formation très intéressante et dynamique proposée par 2 personnes maîtrisant parfaitement leur sujet" **CA, Cap sud**

"Formation instructive et bénéfique pour mieux comprendre les besoins et attentes des personnes en situation de handicap. Formateurs maîtrisant parfaitement le sujet et ses enjeux". **H AV, SPL Agate**

"Formateurs concrètement concernés par le sujet du handicap et très ouverts : des atouts importants pour pouvoir parler de ce sujet difficile sans tabou ni miserabilisme. Merci et bravo à eux !" - **FS, OT Gruissan**

"Super formation, les formateurs comme toujours excellents, dans l'empathie et pas sermoneurs ! On se sent à l'aise, le côté humain est au centre de leur pédagogie". **FC, OT grand Orb**